

Communiqué de presse

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 :

DANS UN CONTEXTE INÉDIT ET EXIGEANT,

LA NÉCESSITÉ DE CHOIX FONDATEURS

POUR PRÉPARER L'AVENIR DU DÉPARTEMENT ET CELUI DE SES HABITANTS

Le 11 janvier, le Conseil départemental prendra connaissance des orientations budgétaires pour l'exercice à venir. Cette information qui sera apportée aux conseillers départementaux dessinera les grandes lignes du projet de budget 2016 et leur projection à moyen terme dans une perspective pluriannuelle. L'examen détaillé de ce budget et son adoption interviendront ensuite au cours de la session budgétaire du Conseil départemental les 22 et 23 février prochains.

Le 11 janvier, le premier débat d'orientation budgétaire pour de nombreux conseillers départementaux élus en mars dernier donnera également lieu à la présentation du projet de mandature « *Anjou 2021 : réinventons l'avenir* » qui sera proposé à l'Assemblée départementale par son Président Christian Gillet.

Au cours des quinze dernières années, le Département a œuvré de manière toujours plus importante en faveur de la solidarité entre les territoires, par des politiques de soutien à l'aménagement et aux investissements des communes, ainsi qu'en faveur de la solidarité entre les personnes, avec des compétences affirmées en ce sens (allocation personnalisée autonomie – APA- Prestation de compensation du handicap –PCH- et revenu de solidarité active –RSA). Ce rôle indispensable joué par l'échelon départemental ne s'est pas accompagné de ressources et compensations financières apportées par l'Etat à la hauteur des missions confiées aux départements. D'où une tension toujours accrue pour l'ensemble des collectivités

départementales, entre la progression des dépenses et celles, bien moindre, des recettes ; ce qui nuit en définitive à la formation de leur capacité d'autofinancement et diminue, par conséquent, leur marge de manœuvre pour l'investissement local.

Dans ce contexte, le Département fait le choix d'effectuer un recentrage de ses interventions sur ces compétences fondamentales : c'est ce qu'exprime le projet stratégique *Anjou 2021 : réinventons l'avenir*. Les orientations budgétaires proposées, établies sur des prévisions prudentes et réalistes, traduisent ces choix, dans l'objectif d'anticiper et de préparer l'avenir, en prenant en compte les contraintes tout en fixant des priorités en termes d'actions à mener.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : DES PREVISIONS A LA BAISSSE

Les recettes de fonctionnement comprennent des moyens spécifiques dédiées au financement de certaines dépenses, dans le secteur social notamment [114,95 M€ au budget 2015]. Les autres ressources proviennent de dotations de l'Etat (50,8%) et de la fiscalité (47,6 %), que celle-ci soit directe (parts départementales de la taxe sur les propriétés bâties – TFPB- et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises- CVAE) ou indirecte (droits de mutation à titre onéreux - DMTO) ainsi que de divers transferts et fonds de péréquation [519,59 M€ au budget 2015].

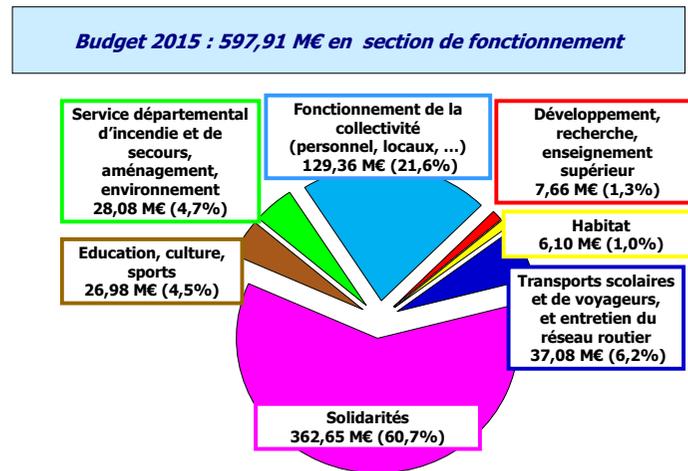
Pour le Département de Maine-et-Loire, la contribution au redressement des finances publiques aura pour conséquence en 2016, en application de la loi de finances, une diminution de 11 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse au département, sur un montant total de DGF d'environ 116 M€. Cette contraction s'ajoute à une diminution déjà cumulée de 14,5 M€ depuis la baisse de la DGF en 2014, une nouvelle réduction de la DGF de 11 M€ étant à nouveau prévue pour 2017.

Au budget 2015, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a représenté 143,56 M€ ; les DMTO 71,8 M€ et la CVAE 79 M€. L'augmentation physique et l'évolution forfaitaire des bases telle que définie par la loi de finances permet d'envisager une progression de 3 % environ du produit de la TFPB, indépendamment d'une variation du taux. Concernant la CVAE, les informations communiquées à ce jour par les services de l'Etat indiquent que cette ressource pourrait diminuer en 2016 de plusieurs millions d'euros. Par ailleurs, le caractère volatile des ressources issues des DMTO incite à la prudence dans les prévisions de ressources, nonobstant la sensible reprise du marché immobilier constatée au cours de l'année 2015.

Les éléments disponibles conduisent ainsi à prévoir une diminution des recettes de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : POURSUIVRE L'OPTIMISATION ET LE RECENTRAGE DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

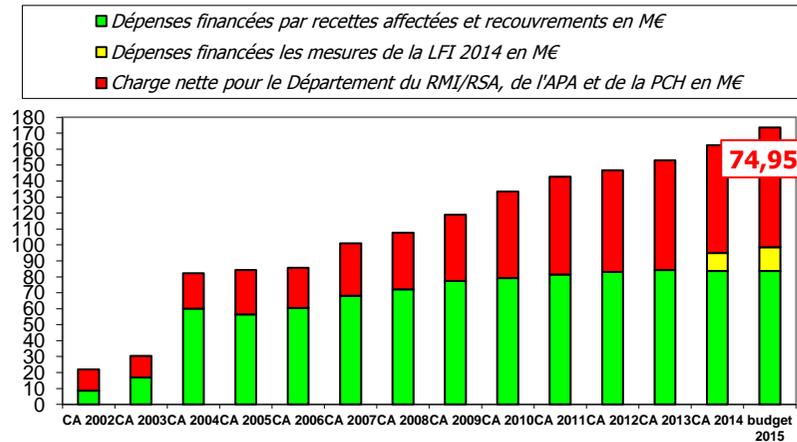
Les dépenses de fonctionnement correspondent pour plus de la moitié aux interventions sociales (60,7%), le reste concernant les dépenses de personnel, le financement du transport scolaire et interurbain, le fonctionnement des collèges, du service d'incendie et de secours, les subventions et participations aux organismes,... La majeure partie des dépenses de la section fonctionnement correspond ainsi à des dispositifs obligatoires.



L'évolution des dépenses de fonctionnement est maîtrisée au sein du Département de Maine-et-Loire : en effet, en 2014, elles ont représenté 739 € par habitant quand la moyenne nationale s'est chiffrée à 909 € par habitant.

La poursuite de l'optimisation des dépenses et le recentrage de l'action départementale n'en restent pas moins essentiels notamment au regard des perspectives liées à la situation économique, sociale et démographique et ses conséquences sur certaines dépenses. Le nombre d'allocataires du RSA (22 310 au 30/11/2015) a ainsi progressé de 5,6 % par rapport à novembre 2014. Des dispositions législatives récentes comme celles concernant l'adaptation de la société au vieillissement auront également un impact sur les dépenses sociales. Depuis 2002, année de création de l'APA, le financement qui reste annuellement à la charge du département pour les trois allocations individuelles de solidarité est passé, malgré les mesures de compensation mises en œuvre par l'Etat, de 13,39 M€ à 74,95 M€, fin 2015 ; ce qui représente un montant cumulé de 602,27 M€.

Communiqué de presse 11 janvier 2016



Indéniablement, l'impasse structurelle qui caractérise les modalités de financement des allocations individuelles de solidarité appelle des mesures nationales en vue de pérenniser l'accès aux droits des allocataires concernés. Pour le budget primitif 2016, il n'en restera pas moins incontournable de prévoir une hausse des dépenses sociales, indépendamment des incertitudes qui subsistent concernant les modalités futures du financement du RSA et les modalités de compensation des revalorisations des plans APA, telles que prévues par la récente loi d'adaptation de la société au vieillissement.

En dehors des dépenses à caractère social, les prévisions relatives aux autres dépenses de fonctionnement se traduiront par des montants stabilisés, voire en diminution.

UN ENJEU MAJEUR : DEGAGER UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT POUR LES NOUVEAUX PROJETS

Lors de l'adoption du budget primitif 2015 de la collectivité départementale, l'épargne brute d'un montant de 34 M€ –c'est-à-dire le solde des recettes de la section de fonctionnement après règlement de l'ensemble des dépenses de la même section – ne permettait pas de dégager une épargne nette, après remboursement de l'annuité de la dette en capital, pour autofinancer l'investissement. En conséquence des mesures de redressement et d'une gestion rigoureuse mises en œuvre en 2015, une épargne nette a toutefois pu être dégagée pour 2,62 M€ dans le cadre du budget 2015 révisé au cours de l'exercice. Les orientations budgétaires 2016 proposées posent clairement la poursuite du rétablissement de la capacité d'autofinancement comme un objectif prioritaire. Cela constitue en effet une nécessité pour assurer durablement l'équilibre financier de la collectivité ; il s'agit en outre d'un enjeu stratégique pour permettre de maintenir un niveau d'investissement local porteur de développement à la hauteur des enjeux d'avenir.

Département du Maine-et-Loire : orientations budgétaires 2016

Dans un contexte où la conjoncture ne laisse pas présager un dynamisme économique déterminant à court terme et par conséquent une diminution des dépenses sociales relatives à la lutte contre la précarité et en faveur de l'insertion, il sera donc nécessaire de procéder, lors de l'adoption du budget primitif 2016, à une triple action en faveur :

- de la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement en général,
- d'une diminution des dépenses facultatives,
- d'une augmentation des recettes en mobilisant l'ensemble des leviers le permettant.

RECETTES D'INVESTISSEMENT : LE CHOIX D'UN FINANCEMENT HORS AUGMENTATION DE LA DETTE

En plus de l'épargne nette, les recettes d'investissement proviennent du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) directement lié aux dépenses d'équipement réalisées lors des exercices antérieurs, de la dotation globale d'équipement, de la dotation d'équipement des collèges et du produit des amendes de radar automatiques ainsi que de différentes subventions (Fonds européens, Région, ...). La vente de biens départementaux non nécessaires à l'exercice des compétences départementales permet également d'apporter des ressources en faveur des investissements. Le recours à l'emprunt complète le financement des investissements qui ont représenté au budget 2015, 75,36 M€.

Au cours de l'exercice 2015, l'encours de la dette d'un montant de 453 M€ a été stabilisé par rapport à 2014 et la dette, sécurisée, est positivement caractérisée par l'absence de produit financier dit « toxique ». Toutefois, le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute ou la « capacité de désendettement » reste trop élevé au regard des moyennes en la matière. La stabilisation de la dette doit donc être poursuivie, voire la diminution de son encours engagée. L'amélioration de la capacité d'autofinancement (ou épargne brute) est un objectif prioritaire concourant par ailleurs à améliorer le ratio de la capacité de désendettement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : UNE VOLONTE DE POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Dans le contexte financier tendu qui caractérise les départements et en cohérence avec la loi NOTRe du 7 août 2015 qui redéfinit le champ d'intervention départemental, le Département limitera au domaine de l'assainissement, des espaces naturels sensibles et de l'habitat, les subventions qu'il accordera aux collectivités territoriales pour les exercices 2016 et 2017.

Les investissements directs, conformément au plan stratégique « Anjou 2021 : réinventons l'avenir » porteront sur quatre domaines prioritaires :

- le développement du très haut débit numérique,
- l'entretien et la rénovation des collèges publics,
- la construction d'un nouveau foyer départemental de protection de l'enfance,
- l'amélioration du réseau routier départemental

Dans cette perspective et malgré les contraintes en termes de réduction des ressources de la collectivité, les choix assurant l'équilibre du BP 2016 devront également permettre de dégager une épargne brute d'un montant supérieur à celle de 2015 pour disposer d'une capacité d'investissements nets de 50 M€ (65 M€ d'investissements annuels bruts), sans recourir à une augmentation de la dette.

Malgré les nombreuses incertitudes et le manque de lisibilité sur les ressources départementales pour les exercices à venir, c'est précisément un volume d'investissement net annuel de l'ordre de 50 M€ qui est proposé comme perspective pluriannuelle d'investissements dans le cadre des orientations budgétaires pour les trois prochains exercices.

Cette perspective structure de manière déterminante le projet départemental, porteur d'avenir pour le Département et ses habitants.

